



OBJET : AMÉNAGEMENT DES BORDS DU LAC – PROSPECTION ET INVENTAIRE DES ZONES ZNIEFF.

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'août ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° D2025-025 du 09 avril 2025 portant adoption du Budget Principal 2025 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2122-1 et R.2122-8 relatifs aux marchés conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables pour un montant inférieur à 40 000 € HT ;

Considérant la nécessité d'établir un rapport de synthèse concernant la biodiversité du site du site du projet d'aménagement des bords du lac ;

Considérant la proposition présentée par Flore.biodiv21 ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER à Flore.biodiv21(Expertises, conseils et formations) - 62 rue Faubourg Raines 21000 DIJON - dans le cadre du projet d'Aménagement des Bords du Lac, la mission de prospection et d'inventaires des zones comme suit :

| 2 Jours | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">prospection et inventaire des zones du projet d'aménagementrepérage et cartographie des milieux ayant un enjeu biodiversitépointage des espèces exotiques envahissantes et à enjeux (ZNIEFF et espèces protégées)production d'un fichier pouvant intégrer un SIGrédaction d'un rapport de synthèse, et d'un dossier photo géolocalisées des espèces et milieux à enjeux | 650.00 € TTC /jour X2 =1 300.00€ TTC |
| Frais généraux (déplacement repas et préparation rendu) | 152.00 € TTC |
| TOTAL | 1 452.00 TTC |

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE les dépenses au budget principal 2025, section d'investissement.

ARTICLE 3 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le14 AOUT 2025.....
et publié, affiché ou
notifié le14 AOUT 2025.....

Le Maire,

Le Maire,
Par délégation du Maire
La Première Adjointe,
Mme Nadège CASTIER

M. Philippe PIGEAU.

Par délégation du Maire
La Première Adjointe,
Mme Nadège CASTIER
